

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2333

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Événements culturels - Association la Biennale de Lyon - Attribution d'une subvention pour l'édition 2023 de la Biennale de la danse

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2333**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Événements culturels - Association la Biennale de Lyon - Attribution d'une subvention pour l'édition 2023 de la Biennale de la danse

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

L'association la Biennale de Lyon a pour objet la création et l'organisation de la Biennale de la danse et de la Biennale d'art contemporain. La Biennale de Lyon travaille à maintenir l'existence et la visibilité de l'entité festivalière Biennale de Lyon, tout en s'intégrant à la construction de 2 pôles artistiques dans les domaines respectifs de l'art contemporain et de la danse. À cet effet, elle développe des synergies avec le Musée d'art contemporain de Lyon, d'une part, et la Maison de la danse, d'autre part, qui sont définies dans des conventions de partenariat passées entre l'association et chacun des 2 établissements.

Présidée par Laurent Bayle depuis octobre 2022, l'association est, de ce fait, codirigée par Isabelle Bertolotti, Directrice artistique art contemporain et Directrice du Musée d'art contemporain de Lyon, et Tiago Guedes, Directeur artistique de la Biennale de la danse et Directeur de la Maison de la danse depuis juillet 2022. Ils sont assistés de Cédric Martin, Directeur délégué et administrateur de l'association.

Dans cette perspective, depuis 2018, les 2 événements visent à développer une plus grande cohérence de projet entre la biennale et l'équipement culturel (maison mère), Musée d'art contemporain, d'une part, et Maison de la danse, d'autre part. Cela s'appuie sur des objectifs partagés et complémentaires et la mutualisation de certaines équipes métiers ou ressources (production, service des publics, communication, etc.). L'objectif est, à terme, de développer une logique de pôles artistiques sur chacune des 2 disciplines.

La Biennale de la danse de Lyon est l'événement français dédié à la création chorégraphique le plus important, devant le festival de Montpellier. Elle a été créée en 1984 par Guy Darnet, puis dirigée par Dominique Hervieu de 1992 à 2021. Elle est désormais pilotée par Tiago Guedes. Elle se déroule sur 20 jours, en moyenne, au cours du mois de septembre et elle propose une programmation internationale, nationale et régionale ainsi qu'une relation forte aux territoires et aux différents publics, *via* un déploiement dans les différentes salles de la Métropole de Lyon et des propositions de médiation innovantes (défilé, projets participatifs, cours de danse, rencontres avec les artistes, etc.).

Ce sont en moyenne 55 œuvres qui sont proposées par édition, dont une quarantaine en salles, pour environ 150 représentations présentées par une quarantaine de compagnies nationales et internationales. La Biennale propose, en général, une vingtaine de créations ou premières françaises et accueille en moyenne 100 000 festivaliers. Son programme se déploie dans une quarantaine de communes et 70 lieux partenaires en région Auvergne-Rhône-Alpes, dont 40 lieux de la Métropole dans une vingtaine de communes.

L'association la Biennale de Lyon sollicite le soutien financier de la Métropole pour l'organisation de la prochaine Biennale de la danse, sur le territoire métropolitain, en septembre 2023.

II - Objectifs

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine pour la période 2021-2026, la Métropole soutient des équipements et événements culturels qui contribuent à la mise en œuvre de ses orientations stratégiques.

Au même titre que le festival Lumière, la Biennale d'art contemporain et les Nuits de Fourvière, la Métropole soutient la Biennale de la danse en ce qu'elle s'inscrit dans la politique culturelle de la collectivité, notamment en :

- contribuant à la vitalité culturelle du territoire par une programmation valorisant la création contemporaine en direction du grand public comme des professionnels, qui contribue à la structuration de la filière danse (soutien artistique, technique et financier ; mise en visibilité des artistes ; soutien à l'émergence ; mise en réseau des acteurs, etc.),
- développant des actions d'élargissement des publics et d'implication de la population qui permettent de développer l'art et la culture comme leviers d'inclusion sociale (défilé, projets participatifs, éducation artistique et culturelle, rencontres avec le public, etc.),
- proposant des actions d'ancrage et de lien territorial à l'échelle métropolitaine et régionale, qui contribuent à la diffusion de l'offre danse sur le territoire.

III - Compte-rendu d'activité et bilan de l'édition 2021

Par délibération du Conseil n° 2020-4116 du 20 janvier 2020, la Métropole a attribué une subvention de 2 421 064 € à l'association la Biennale de Lyon pour l'organisation de la Biennale de la danse, initialement prévue en septembre 2020. Par délibération du Conseil n° 2021-0499 du 15 mars 2021, la Métropole a attribué une subvention de 1 698 038 € au profit de l'association pour l'organisation de l'événement, qui a dû être reporté en 2021.

En effet, cette 19^{ème} édition a été très marquée par le contexte sanitaire. Initialement prévue en septembre 2020, elle a été reportée en raison de la Covid, pour se tenir finalement du 26 mai au 16 juin 2021, soit un mois après l'annonce du déconfinement. L'organisation a dû s'adapter à la réglementation alors très évolutive sur les conditions d'accueil du public, notamment concernant les jauges : de 35 % à l'ouverture de la biennale à 65 % à la fin de l'événement, obligeant les équipes et les artistes à s'adapter en continu et à travailler de nombreux scénarios.

Afin de ne pas mettre en danger la pérennité de l'événement, l'ensemble des partenaires publics s'était accordé sur le principe d'un versement de l'intégralité de la subvention relative à son organisation sur un exercice (en 2020 pour la Métropole et l'Etat, en 2021 pour la Région) et d'une subvention réduite d'environ 30 % sur un autre exercice (2020 pour la Région, 2021 pour la Métropole et l'Etat). Ce soutien a permis à l'association de faire face aux charges de structure et aux frais déjà engagés en 2020 et de supporter les charges supplémentaires induites par le report de la manifestation et la baisse des recettes de billetterie. Pour la Métropole, cette orientation s'est traduite, en 2021, par l'attribution d'une subvention complémentaire mais en retrait de - 723 026 € par rapport à celle de 2020.

Dans ce contexte particulier, la Biennale de la danse a été l'un des 1^{ers} événements à marquer les retrouvailles du public avec la culture et n'a eu à déplorer aucune annulation. Seul le spectacle de Camille et Robyn Orlin en ouverture a dû se dérouler en l'absence de 10 danseurs sud-africains.

Le bilan de cette édition met en exergue :

- un partenariat renforcé avec les Nuits de Fourvière, qui avaient exceptionnellement lieu concomitamment, avec la co-production de 3 spectacles et l'accueil du défilé reformaté dans le grand théâtre de Fourvière,
- pour la 1^{ère} fois, l'Expérience Fagor dédiée à la jeunesse, dans laquelle 11 artistes ont réalisé des œuvres participatives avec différents groupes de jeunes. En accès gratuit ouvert à tous, du 8 au 16 juin, tous les spectacles ont affiché complet et ont réuni 9 582 spectateurs.

Sur les 16 jours de festival, la Biennale a accueilli 47 027 spectateurs sur les 127 représentations des 51 spectacles programmés (dont 22 créations, 3 premières françaises et 18 coproductions). Au total, 43 compagnies ont été invitées dont 14 compagnies internationales 29 compagnies françaises, regroupant 679 artistes venus de 21 pays.

Elle s'est déployée dans 47 lieux de 37 villes de la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont 23 lieux de 15 communes de la Métropole.

Le défilé, qui célébrait la vitalité de la création africaine dans le cadre de la saison Africa 2020, a dû être totalement réinventé pour pouvoir se tenir dans le grand théâtre antique de Fourvière. Au final, ce sont 1 200 participants (contre 4 500 habituellement) qui ont assuré ce format inédit devant les 2 marraines de cette édition, Germaine Acogny et Fatoumata Diawara. Le défilé a également été relayé en direct sur les réseaux sociaux et une émission spéciale, produite par France 3 Auvergne-Rhône-Alpes, a réuni 210 000 téléspectateurs.

Les artistes du défilé ont, en outre, réalisé plus de 500 h d'intervention auprès de 800 élèves des écoles, collèges et lycées de la région. Sur les 37 projets prévus, 23 ont pu être réalisés. Pour la 3^{ème} fois, le centre commercial de la Part Dieu a accueilli la Biennale avec des extraits de spectacles et des cours de danse en écho au défilé.

La 7^{ème} édition du focus danse, organisé en partenariat avec l'Office national de diffusion artistique (ONDA) et l'Institut français, a accueilli 754 professionnels (temps dédié aux professionnels pour valoriser la création nationale et régionale), dont environ 30 % d'étrangers. Compte tenu du contexte, un focus numérique a, pour la 1^{ère} fois, été mis en place.

IV - Propositions pour la Biennale de la danse 2023 - 20^{ème} édition

1° - La programmation

La 20^{ème} Biennale de la danse aura lieu du 9 au 30 septembre 2023 et rebondira en région Auvergne-Rhône-Alpes jusqu'au 21 octobre.

Il s'agira d'une biennale de transition, élaborée à 4 mains, entre Dominique Hervieu pour la moitié de la programmation et Tiago Guedes qui a repris ce travail pour le reste de la programmation. La programmation proposée a été guidée par plusieurs réflexions et nécessités :

- rééquilibrer la parité dans la programmation des spectacles,
- faire de la Biennale un espace de vie, de fête, de convivialité, de rencontres, de croisement entre les disciplines, en transformant, notamment, les usines Fagor en lieu central et de croisement de la Biennale,
- multiplier et diversifier les formats et les expériences,
- penser une biennale préfigurative de l'édition 2025.

Au total, 145 représentations de 46 spectacles, dont 23 créations et 19 coproductions seront présentées dans la Métropole, réunissant 43 chorégraphes ou collectifs venant de 13 pays.

Le site Fagor sera le cœur de cette édition : spectacles, performances, *workshop*, conférences, rencontres professionnelles, installations, films, *clubbing*, plateau ouvert, etc. Fagor sera l'espace de rencontre entre les œuvres et le public, entre les artistes et les programmeurs, les amateurs et les pros, entre amis ou en famille, etc. Immersion Fagor proposera un parcours artistique aux formats multiples :

- des créations inédites dont Boris Charmatz, une conférence dansée de Nach, le danseur Qudus Onikeku qui développera un laboratoire avec des artistes, des chercheurs et des amateurs de la diaspora africaine lyonnaise,
- 2 événements exceptionnels pour plonger le public au cœur des cultures hip hop avec le Collectif Faire et des cultures Ballroom avec Vinii Revlon en partenariat avec la Gaité Lyrique,
- une exposition avec, notamment, des œuvres vidéo de chorégraphes invités, de Julien Creuzet (représentant de la France à la Biennale d'Art de Venise 2024) et la monumentale installation de Marlène Monteiro Freitas,
- le Club Bingo, ouvert à tous, sera le lieu de rencontre et le lieu festif de cette biennale.

Le défilé de la Biennale se déroulera le 10 septembre et lancera les 3 semaines de la Biennale. La thématique de cette année sera Arts et Sports, en clin d'oeil aux Jeux olympiques de 2024. L'ouverture du défilé a été confiée au Collectif ES et, en clôture, le public pourra découvrir une variation du spectacle de Rachid Ouramdane, Les traceurs, avec les acrobates de la Compagnie XY sur la place Bellecour, qui sera traversée par le *highliner* Nathan Paulin. La restitution de l'étude mémorielle du défilé, réalisée par la Métropole, sera l'occasion d'un temps festif dans le site Fagor le 17 septembre.

Outre le défilé, des spectacles seront présentés dans une dizaine d'espaces extérieurs à Lyon et à Villeurbanne. Des cours de danse seront également proposés dans plusieurs lieux.

Sur le volet professionnel, le focus danse sera reconduit avec un parcours de 8 créations francophones, une plateforme de repérage de 6 chorégraphes émergentes femmes et une grande rencontre sur la coopération artistique.

De nombreux partenariats avec des institutions et acteurs culturels du territoire seront mis en place.

Enfin, 2 nouveaux programmes débiteront en septembre 2023 et se développeront jusqu'à la prochaine édition en 2025 :

- À TOI ! un comité artistique de la jeunesse : 12 jeunes de la Métropole seront invités, accompagnés par les équipes de la Biennale et de la Maison de la danse et parrainés par un journaliste, à suivre un parcours de 2 ans mêlant découvertes et pratiques artistiques, visites, sensibilisation aux métiers de la culture, temps de formation et de réflexion pour développer l'esprit critique et la capacité à défendre un choix. Ce parcours se terminera à la fin de la Biennale 2025 où seront présentés 2 spectacles choisis par ce jeune comité artistique,

- Forum (titre provisoire) : pensé comme un espace d'expérimentation et d'échanges de pratique à l'échelle mondiale, il invite 5 programmeurs et 5 artistes issus de 5 pays de 5 continents (Brésil, Mozambique, USA, Taiwan et Australie) à développer localement une production artistique et à penser des modèles de collaboration en tenant compte des enjeux écologiques, éthiques, et sociétaux. Les résultats et projets artistiques issus de ce Forum seront présentés pendant la Biennale 2025.

2° - Budget et plan prévisionnel de financement

Le budget prévisionnel de la Biennale de la danse 2023 est le suivant :

| Charges | Montant (en €) | Produits | Montant (en €) |
|--|-------------------|---|-------------------|
| personnel permanent | 901 080 | Métropole | 2 495 000 |
| charges fixes de fonctionnement (services, locaux, etc.) | 396 900 | Ministère de la Culture | 440 000 |
| charges variables d'exploitation (aménagement lieux, promotion, publics, etc.) | 971 567 | ACSE / CGET | 95 000 |
| charges artistiques et techniques | 2 114 413 | Région Auvergne-Rhône-Alpes | 500 000 |
| reversement coréalisation | 126 000 | autres aides publiques (ONDA, Institut français) | 95 000 |
| artistique et technique projets amateurs | 792 500 | mécénat/ressources propres commerciales | 1 100 000 |
| développement et accueil des publics | 230 850 | produits financier et exceptionnels | 49 000 |
| promotion, communication | 277 190 | recettes propres artistiques (billetterie, versements, apports partenaires culturels, etc.) | 860 000 |
| développement des partenariats privés | 347 500 | aides publiques à l'artistique | 96 000 |
| | | aides privées à l'artistique | 175 000 |
| | | fonds propres | 253 000 |
| Total | 6 158 000 | Total | 6 158 000 |

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 495 000 € au profit de l'association la Biennale de Lyon pour l'organisation de la Biennale de la danse sur le territoire métropolitain en 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 495 000 € au profit de l'association la Biennale de Lyon, pour l'organisation de la Biennale de la danse en 2023,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association la Biennale de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 2 495 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-304730-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023 |
|---|